

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Chasse française souhaite réformer le système d'indemnisation des dégâts de sangliers !

Paris, le 23 octobre 2019

Une Assemblée Générale exceptionnelle de la FNC s'est tenue les 22 et 23 octobre, dans un contexte historique de mise en place de la réforme de la chasse française impulsée par Willy Schraen, président de la FNC, et arbitrée par le Président de la République Emmanuel Macron.

Cette AG était nécessaire au vu de l'augmentation significative des dégâts de sanglier cet été, notamment dans le sud-ouest, et de l'indemnisation qui en est liée avec la difficulté pour certaines fédérations de continuer à payer.

Elle a également été marquée par un vrai dialogue, franc, direct et sincère avec les organisations agricoles, ce qui est sans doute une grande première.

Cette Assemblée Générale a donc été rythmée par les interventions de Monsieur Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de Madame Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, de Monsieur Alain Péréa, Député de l'Aude, Président du Groupe Chasse et territoires à l'Assemblée nationale, de Madame Christiane Lambert, Présidente de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, de Maître Spinosi, avocat au Conseil d'Etat, de Monsieur Loïc Quellec, vice-président des Jeunes Agriculteurs, de Monsieur Jean-Michel Granjon représentant de la Confédération Paysanne, de Madame Lydie Deneuville, deuxième vice-présidente de la Coordination Rurale, et de Monsieur Pascal Ferey, membre du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

« L'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 80 millions d'euros par an payée intégralement par les seuls chasseurs, quand notamment 30 % des territoires sont pas ou peu chassés. Ce qui appelle une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs » Willy Schraen, président de la FNC.

Lors de cette Assemblée Générale a été établi un véritable état des lieux partagé en tenant compte de la diversité des situations. Les différentes fédérations des Chasseurs ont pu s'exprimer librement, évaluer la pertinence des outils actuels de

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

gestion du sanglier et débattre des différentes pistes pour imaginer une réforme durable.

Le ministre Didier Guillaume a soutenu sans équivoque la nécessité d'une réforme : « la situation actuelle n'est pas tenable : c'est un énorme chantier que nous devons réussir ensemble ». Le député Alain Péréa a précisé qu'il fallait « rationaliser, dialoguer et agir ». Pour la Présidente de la FNSEA Christiane LAMBERT, il n'est pas envisageable d'imaginer : « une ruralité vivante sans un partenariat durable entre agriculteurs et chasseurs [...] Nous sommes les meilleurs alliés de la ruralité. » Pascal FERREY précise qu'« il est possible de construire un certain nombre de sujets communs pour défendre les territoires. »

Emmanuelle WARGON conclut en indiquant la nécessité de « trouver ensemble des solutions, le statut quo n'est plus envisageable. » Et elle précise « nous sommes en soutien du monde de la chasse et des agriculteurs. Il nous faut avancer dans un respect mutuel »

Par des votes de résolutions, les présidents de fédérations ont apporté un soutien franc et massif (98%) pour donner mandat au bureau et au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs afin de réformer le système. De plus, ils souhaitent conserver la mission de service publique et obtenir une rémunération et/ou un cofinancement pour l'effectuer.

Enfin 90% des présidents de fédérations ont souhaité disposer d'une boîte à outils « sangliers » dans laquelle ils pourront utiliser de nouvelles mesures de gestion à leur initiative, en vue d'une réduction réelle et significative des populations de sangliers.

« Cette réforme ambitieuse et nécessaire doit permettre de maintenir un système de financement viable pour tous ». Willy Schraen, président de la FNC.

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...).

La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,14 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France.

En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/>

@ChasseursFrance

